

États généraux de la bioéthique 2026 – Guadeloupe

Synthèse : Ciné-débat sur le don d'organes

Mercredi 25 mars 2026 - Les Abymes (Cinéstar)

Public : Grand public

La séance s'inscrit dans les États généraux de la bioéthique 2026, avec rappel du cadre national et du focus sur la santé en Outre-mer.

L'EREGIN ouvre la soirée, rappelle ses missions et précise le principe d'une consultation citoyenne, sans jugement des positions exprimées.

Avant la projection, une présentation situe le contexte local de la greffe rénale en Guadeloupe (prévalence élevée, enjeux de prévention, trajectoires de soins).

Le Dr Roland Lawson présente l'historique et l'organisation locale : prélèvements rénaux depuis 1994, centre de transplantation rénale Antilles-Guyane depuis 2004.

Un objectif annuel de greffes est évoqué (50/an), avec le constat que cet objectif n'a été atteint que certaines années.

Le film « Réparer les Vivants » est présenté comme support pour aborder mort encéphalique, chaîne du don, place des familles et figure du coordinateur.

Après la projection, les échanges s'ouvrent sur des réactions à chaud : émotion, projection personnelle et témoignages d'expériences vécues.

Le débat approfondit la question des donneurs vivants, présentés comme un levier efficace, mais freinés par une réticence et une peur des conséquences.

Une demande forte concerne la sensibilisation des jeunes : diffusion en collèges/lycées et extension des actions déjà menées.

La question d'une « liste de donneurs » est posée ; la réponse précise qu'il n'existe pas de registre des accords mais un registre national des refus, accessible dès 13 ans.

La valeur des anciennes cartes de donneur est discutée ; l'accent est mis sur l'importance d'en parler à ses proches pour rendre la volonté connue.

Une difficulté technique d'accès au registre des refus est rapportée, avec demande d'aide opérationnelle pour finaliser l'inscription.

Le débat met en évidence le tabou et la difficulté à parler de mort et de don dans les familles, ainsi que la culture du « ne pas dire ».

La personne de confiance et les directives anticipées sont évoquées comme outils utiles pour transmettre des souhaits.

Une inquiétude est exprimée : crainte de ne pas être soigné si l'on est donneur potentiel ; une réponse de réassurance rappelle la priorité au soin et la déontologie.

Des questions portent sur l'éligibilité médicale : âge, bilan, antécédents et cancers (contre-indications et délais de recul sans rechute).

Le déroulé du bilan s'appuie sur le dossier médical et le médecin traitant, avec appréciation médicale au cas par cas.

La question du soutien psychologique est abordée : présence possible d'une psychologue en réanimation et possibilité de rendez-vous via la coordination.

Les échanges font émerger des consensus : utilité du film, nécessité d'en parler en amont, besoin d'information accessible et besoin de réassurance.

Des divergences apparaissent : adhésion au don versus opposition assumée ; registre des refus versus souhait d'un registre des accords ; don vivant versus crainte personnelle.

Des recommandations sont formulées : renforcer les actions d'information, cibler les jeunes, faciliter l'expression/transmission de la volonté, sécuriser l'usage du registre des refus, rendre visible l'accompagnement.

La séance se conclut par l'annonce de prolongements (débat à Saint-Martin, webinaire du 10 avril).



Siège : CHU de Guadeloupe

Antenne opérationnelle :

SAS IMM'EAUX • 10 Quartier Sisyphe - Voie Verte
ZI de Jarry - 97122 Baie-Mahault

Tel : 0590 53 27 00 • www.eregin.fr •  eregin